

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN
Mairie
82130 LAFRANCAISE

Délibération n° 13

*Objet : Tarif repas crèches
intercommunales*

Date de convocation

3 décembre 2024

Date d'affichage

3 décembre

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 9 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, M. Jean-Pierre ANGLAS, Mme Pauline SEILHAN, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH

Absents Excusés : Mme Christine VANCAUTER, M. Pierrick THOMAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Mme Véronique PATERNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le président propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 le tarif « Menu pour les tous petits » des crèches intercommunales comme suit :

1,30 € HT le repas « pour les tous petits » pour les enfants des crèches intercommunales.

Ce tarif vient compléter la grille tarifaire adoptée au précédent Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

APPROUVE le tarif ci-dessus à l'unanimité.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

V. PATERNE